



Association  
des accidentés de la vie

Association  
des accidentés de la vie  
Section de Louhans  
Président : M. Jean-Jacques  
Caton  
120 Montmartre à Bresse  
03 85 74 02 03  
[www.fnath.org](http://www.fnath.org)

## ADRESSE PERMANENCE

Salle communale

15, Rue

Ferdinand Bourgeois

LOUHANS

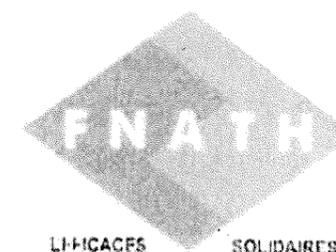
Le 2ème lundi de chaque mois de 9h à 11h

Le 4ème samedi de chaque mois sur RV :

Au 03 85 72 93 89 ou au 03 85 74 02 03



ASSOCIATION  
DES ACCIDENTÉS  
DE LA VIE



Association  
des accidentés de la vie

LA FNATH se fixe une priorité:

Renforcer l'accès aux droits de tous les accidentés  
de la vie

L'accident de la vie, quelle que soit son origine, constitue une rupture et un bouleversement dans la vie des personnes, qui rend indispensable le soutien et l'accompagnement par une association comme la FNATH. Dans une société où l'isolement et l'exclusion des personnes malades ou handicapées deviennent la règle, la FNATH apporte une écoute, ses compétences et son savoir-faire et surtout le sentiment de ne plus être seul face à l'adversité.

Faciliter l'accès aux droits des personnes accidentées de la vie afin d'aider le << pot de terre >> qui se bat trop souvent contre de multiples << pot de fer >> reste la mission essentielle des militants et des salariés de la FNATH.

Chaque adhésion individuelle peut sembler isolée et sans importance. Pourtant c'est bien chaque adhésion qui collectivement permet à la FNATH de défendre les droits individuels et collectifs des accidentés de la vie depuis 1921. Grâce à vous, lutter contre l'isolement, faciliter l'accès aux droits, rendre leur citoyenneté à des personnes exclues... restent les fondements de nos actions.

Adhérer à la FNATH, c'est bien évidemment savoir que son dossier sera traité par des professionnelles qui se battent au quotidien en toute indépendance aux côtés des accidentés de la vie. C'est aussi se regrouper pour se faire entendre auprès des institutions.